

Plan  
Lauriel  
Fischer

SOCIÉTÉ AMICALE  
DE  
SECOURS DES ANCIENS ÉLÈVES  
DE  
L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE.

---

COMPTE RENDU  
de la  
CINQUANTE-QUATRIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
TENUE LE 18 JANVIER 1925  
dans le Grand Amphithéâtre de Physique de l'École Polytechnique

*Sous la Présidence de M. MAUCLÈRE*  
Représentant de la France à la Commission des Reparations

L'Assemblée générale s'est réunie le 18 Janvier 1925,  
à 15<sup>h</sup>, dans le grand amphithéâtre de Physique de l'École  
Polytechnique, sous la présidence de M. MAUCLÈRE.

Le Maréchal Foch a pris place à la droite du Président

Aux côtés du Président et du Maréchal se sont groupés :

MM. le Général **ARCHINARD**, Président du Comité;  
**GATINE**, Vice-Président;  
le Général **THOMAS**, Commandant l'École;  
**GEORGES-PICOT**, Trésorier;  
**PAUL GOUVY**, Secrétaire intérimaire;  
Et la plupart des Membres du Comité.

Le général Archinard a salué M. Maucière en ces  
termes :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET CHER CAMARADE,

Nous avons éprouvé le plus grand plaisir en lisant votre acceptation à la présidence de cette Assemblée générale, et c'est de tout cœur que je vous en remercie au nom du Comité, et, j'en suis sûr, au nom de tous nos camarades.

Pour moi, personnellement, en me reportant un peu loin dans le passé, je me rappelle vous avoir rencontré alors que déjà vous aviez abandonné le Génie, votre arme de début, et que vous étiez dans l'Intendance. Quelques années plus tard, je vous ai revu alors que vous aviez quitté l'Intendance pour le Contrôle.

Entre 1904 et 1914, j'ai été plusieurs fois dans votre Cabinet au Ministère de la Guerre vous demander je ne sais plus quoi, mais sans doute faire appel au bon camarade en faveur de quelqu'un de mes officiers. Vous étiez alors Conseiller d'État et Directeur du Contrôle, Commissaire à la Guerre; mais, sous un titre ou sous un autre, vous étiez regardé comme Sous-Secrétaire d'État à la Guerre et vous en remplissiez les fonctions à la satisfaction de tous

Aussi, au début de la guerre, alors que vous jouissiez de quelques instants de répit et de repos bien gagné, la situation demandant un homme exceptionnellement qualifié pour répondre aux terribles exigences du moment, quand, en août 1914, un poste de directeur général du Ravitaillement fut créé, il vous fut confié et vous l'avez conservé jusqu'en juin 1915, bien qu'en janvier 1915 vous fûtes, en outre, placé à la tête du Service des Poudres avec le titre de Directeur général des Fabrications de Poudres et d'Explosifs.

M. Millerand, au milieu des difficultés qui paraissaient insurmontables pour assurer la réalisation de ce qu'il fallait de projectiles, de poudres et d'explosifs indispensable si l'on voulait tenir tête aux Allemands, alors que le maréchal Joffre demandait pour une seule bataille plus qu'on en avait estimé nécessaire pour toute la durée de la guerre, alors que d'autres, bons serviteurs cependant, et des plus officiellement qualifiés et prêts à donner leur vie, déclaraient le problème si matériellement impossible, qu'ils n'osaient même pas s'engager à en tenter la solution; M. Millerand, qui vous connaissait déjà, se retourna vers vous. Il ne voulait pas désespérer, vous ne le vouliez pas non plus et vous avez accepté de faire des miracles, et vous les avez faits, et nos troupes ont pu se défendre, leur

qui ou ?

chefs ont pu compter sur elles : par la suite, elles ont pu passer à l'attaque et la France a été sauvée.

A côté de votre nom, il faudrait assurément en mettre bien d'autres. Nos techniciens et nos camarades de l'artillerie et du génie ont rendu d'inoubliables services. Permettez-moi de n'en nommer qu'un seul, mon camarade de promotion Herment, que M. Millerand sut aussi mettre à même de contribuer puissamment au redressement de la situation par le développement de procédés qu'il avait imaginés et commencé à appliquer dès le temps de paix pour permettre d'obtenir, dans la fabrication des projectiles, un rendement qu'il aurait été impossible de réaliser avant longtemps si tout avait été à créer.

Mais vous, vous étiez chargé de l'ensemble. Tous les dévouements, tous les efforts se fondaient dans les vôtres... et pourtant ce n'était pas assez vous demander. Il fallait trouver de l'argent. Entre autres sources, le Gouvernement tentait un important emprunt en Espagne.

Il fallait un diplomate, homme d'affaires, vous étiez Directeur général des Fabrications de Poudres et d'Explosifs, et c'est encore à vous à qui on s'adressa, et pendant deux mois, janvier et février 1918, c'est de Madrid où vous négociez avec succès un emprunt avec le Gouvernement espagnol que vous dirigiez les fabrications en France.

A l'armistice, le Gouvernement créa le poste de Commissaire général à la Reconstitution des régions dévastées et vous le confia jusqu'en août 1919 où vous fûtes appelé à représenter la France au Comité d'organisation des Réparations, qui, changeant de nom, devenait automatiquement la Commission des Réparations quand le Traité de paix entra officiellement en application.

Vous êtes encore membre de ce Comité, et il y a peu de temps, en allant vous voir dans votre Cabinet, dans ce grand palace d'Astoria où le kaiser Guillaume avait préparé de triomphales manifestations pour banqueter lors de son entrée à Paris qu'il croyait certaine, je vous ai trouvé travaillant à faire rendre gorge à nos agresseurs, comme, il y a quelques années, je voyais à Wiesbaden mon ancien chef d'État-Major d'avant-guerre et d'Alsace (1) installé dans le bureau, dans le fauteuil où travaillait à notre perte le même kaiser Guillaume, qui dut le quitter pour se sauver en Hollande.

De ceux qui ont fait tous les métiers, on dit couramment qu'ils n'étaient bons pour aucun ; mais vous, mon cher Mauclère,

---

(1) Le Général Mordacq.

un métier quelque difficile qu'il fût, mettait en évidence que vous étiez bon pour un métier plus difficile encore.

Pour l'École, nous vous remercions de ce que vous avez fait pour le Pays et nous vous écoutons.

Cette brève allocution a été saluée par les applaudissements unanimes de l'auditoire.

Le PRÉSIDENT fait connaître à l'Assemblée que le Secrétaire, M. BRISAC, en raison de son état de santé, n'a pu venir à la réunion, mais qu'il a pu établir le rapport concernant la situation financière et morale de la Société.

M. PAUL GOUVY, Secrétaire intérimaire, donne lecture de ce rapport :

MES CHERS CAMARADES,

Conformément à l'article 13 des statuts de notre Société, je viens soumettre à votre approbation nos comptes des exercices 1923 et 1924, vérifiés par la Commission qu'a prévue l'article 16 de notre règlement intérieur.

Comme le prescrivent nos statuts, nous avons capitalisé les revenus suivants de 1923 :

Souscriptions perpétuelles à versement unique.....	13 050 <sup>fr</sup>
Souscriptions perpétuelles par acomptes.....	49 255
Versements reçus pour compléter à 300 <sup>fr</sup> des souscriptions perpétuelles antérieures à l'année 1923.	3 400
Versements reçus pour perpétuer la mémoire de camarades décédés, par leur inscription sur la liste des souscripteurs perpétuels.....	1 100
Don de M. Bizot (1852).....	400

Nous avons eu le vif regret de perdre, en 1924, M. Bizot, le dernier survivant de sa promotion, dont vous avez chaque année acclamé le nom lors de l'énumération de nos bienfaiteurs.

Le total de ces recettes s'élève à..... 67 205

En 1924, nous avons reçu les dons à capitaliser suivants :

MM. Torché (1920), Dulin (1872), Goudard (1874), Zeller (1875), général Gætschy (1867), Renié (1873), Margot (1883), général Mariaux (1883), Gérardin (1878), Piou (1898), Poncet (1885), Marti (1884), Herck (1905), Brisac (1871), général

Maurin (1888), Gignoux (1904), nous ont versé chacun 100<sup>fr</sup> pour porter au taux actuel leur souscription perpétuelle libérée antérieurement à 1923.

De même, M<sup>me</sup> Greff, veuve de notre camarade de la promotion 1898, nous a versé 100<sup>fr</sup>.

Pour perpétuer dans notre Annuaire la mémoire de camarades décédés, par leur inscription sur la liste des souscripteurs perpétuels, nous avons reçu, en 1924, les sommes suivantes :

M <sup>lle</sup> Alice Schutz, en souvenir de son père, capitaine d'artillerie, ancien bibliothécaire de l'École Polytechnique (1852).....	300 <sup>fr</sup>
M <sup>me</sup> Joseph, en souvenir de son mari (1899).....	300
M <sup>me</sup> Bailly, en souvenir de son mari (1890).....	200
Anonyme, en souvenir du général Dautheville (1884).	300
La famille Desmaroux, en souvenir de M. Desmaroux, Inspecteur général des Poudres (1854).....	300
Commandant Ulmer (1888) et son fils (1918), en souvenir de leur beau-père et grand-père, le colonel Hertz (1852).....	300

Nous avons reçu, en outre, les dons suivants, avec invitation à les capitaliser :

Anonyme (1882), à l'occasion d'un événement heureux .....	500
Gâtine (1873), à la suite de l'augmentation de sa pension de retraite.....	500

Et nous avons encaissé les legs Dalstein (1864), de 2000<sup>fr</sup>, et Coupel du Lude (1871), de 200<sup>fr</sup>.

Nous avons été avisés, en 1924, que M<sup>me</sup> Catherine-Élisabeth Picard, veuve Chuchu, décédée le 10 janvier 1924, a légué à la Société amicale la nue-propiété d'une somme de 160 000<sup>fr</sup>. Elle était la sœur de l'éminent et regretté Alfred Picard (1862), inspecteur général des Ponts et Chaussées, vice-président du Conseil d'État, en l'honneur duquel, au mois d'octobre 1923, une plaque commémorative a été posée sur sa maison natale, à Strasbourg, dans la rue Alfred-Picard que nous avons eu l'émotion de voir, pour la circonstance, pavoisée de drapeaux tricolores. La généreuse testatrice a tenu ainsi à témoigner de l'affection profonde que son frère, avec qui elle habitait, portait à l'École Polytechnique.

L'usufruit de ce legs revient à M<sup>lle</sup> Cécile Haag, qui, pendant plus de 40 ans, a servi M. Alfred Picard et sa sœur avec une admirable fidélité.

M<sup>lle</sup> Cécile Haag a eu la délicate et libérale pensée de faire don à l'École, pour être placé dans la Bibliothèque, d'un précieux souvenir de la carrière de notre camarade : la plaquette originale exécutée par Roty et offerte à Alfred Picard par ses collègues du Conseil d'État, lorsqu'il reprit son siège de président de section, après la clôture de l'Exposition universelle de 1900.

De plus, M<sup>lle</sup> Cécile Haag a remis à la bibliothèque de l'École une grande partie des livres qui avaient appartenu à Alfred Picard; elle a aussi donné à l'École le bureau sur lequel notre camarade a travaillé jusqu'à son dernier jour.

Nous conserverons à la mémoire d'Alfred Picard et à celle de sa sœur un pieux et reconnaissant souvenir.

En résumé, les recettes à capitaliser de 1924 comprennent :

Souscriptions perpétuelles à versement unique.	17 100 <sup>fr</sup>
Souscriptions perpétuelles par acomptes.....	46 775,75
Legs .....	2 369,65
Dons à capitaliser.....	3 800
Ensemble .....	70 045,40

Le total des sommes à capitaliser pour 1923 et 1924 s'élève à..... 137 250,40  
qui s'ajoutent à notre capital social à la fin de 1922.

L'évaluation de notre capital social, faite au cours de la Bourse du 31 décembre 1924, donne le chiffre de..... 2 121 880,90

Nous ne vous donnons qu'à titre de renseignement le montant total de notre fortune. Nous ne vous demandons votre approbation que pour notre comptabilité de 1923 et 1924, en distinguant nos recettes courantes immédiatement disponibles en secours et celles qui sont obligatoirement capitalisables. Ces dernières recettes doivent être employées en valeurs mobilières nominatives, conformément à l'article 13 de notre règlement intérieur.

Ce qui nous intéresse pour la fixation annuelle de notre fonds de secours, ce sont nos recettes courantes, y compris le produit des valeurs à revenu fixe qui constituent notre capital inaliénable. Peu importe la variation du cours de nos titres. Nous ne sommes pas une Société commerciale dans laquelle, pour établir le chiffre des dividendes distribuables, il faut tenir compte des variations de la valeur du portefeuille.

RECETTES ET DÉPENSES COURANTES  
DE L'EXERCICE 1923.

RECETTES.

Cotisations annuelles.....	25 860 <sup>fr</sup>
Dons affectés aux recettes courantes.....	27 288,60
Remboursement de prêts.....	1 635,40
Intérêts des fonds en dépôt et des valeurs en portefeuille .....	109 774,28
Produit du bal en 1922.....	<u>46 246,03</u>
Total .....	210 804,31

DÉPENSES.

Secours attribués à 244 familles.....	182 215,70
Prêts .....	2 500
Frais généraux.....	<u>31 941,65</u>
Total .....	216 657,35
Report des recettes.....	<u>210 804,31</u>
Excédent de dépenses à prendre sur la réserve...	5 853,04

RECETTES ET DÉPENSES COURANTES  
DE L'EXERCICE 1924.

RECETTES.

Cotisations annuelles.....	26 506 <sup>fr</sup>
Dons affectés aux recettes courantes.....	22 942,28
Intérêts des fonds en dépôt et des valeurs en portefeuille .....	134 099,05
Produit du bal en 1923.....	<u>45 810,11</u>
Total .....	229 357,44

DÉPENSES.

Secours attribués à 241 familles.....	188 566
Frais généraux.....	34 079,76
Droits de mutation et frais divers pour legs.....	<u>22 928,25</u>
Total .....	245 576,01
Report des recettes.....	<u>229 357,44</u>
Excédent de dépenses à prendre sur la réserve...	16 218,57

Vous remarquerez pour la première fois, dans notre compte de dépenses de 1923, la disparition de frais très importants d'Annuaire; elle résulte de la convention passée avec la Maison Gauthier-Villars qui a consenti à supporter toutes les dépenses d'impression et de distribution sous le bénéfice de la publicité.

La balance des recettes et des dépenses fait ressortir des excédents de dépenses de 5853<sup>fr</sup>, 04 pour l'exercice 1923, et de 16 218<sup>fr</sup>, 57 pour l'exercice 1924, lesquels ont été prélevés sur la réserve. Nous rappelons que le compte — Réserve — a été créé au début de la grande guerre, en vertu d'une modification à nos statuts. Il est alimenté par les excédents de recettes courantes à la fin de l'exercice.

Cette réserve permettra de réaliser l'équilibre de notre budget pendant un certain nombre d'années; elle a été reconnue égale à 75 549<sup>fr</sup>, 79 au 31 décembre 1924 par la Commission des Comptes prévue à l'article 16 du règlement intérieur.

Nous avons reçu, en 1924, les dons suivants à distribuer :

M <sup>lle</sup> Kunckler, en souvenir de son père (1861) ..	20 <sup>fr</sup>
Commandant Boyer, au nom de la famille Cordebar, et en souvenir du capitaine Cordebar (1896), mort pour la France.....	500
M. Bizot (1852).....	1 000
Colonel Berubé (1872).....	10
M. de Retz de Serviès (1897).....	20
M. Roland-Gosselin (1889).....	50
M. Voirin (1877).....	100
M. et M <sup>me</sup> Roncin, don annuel, en souvenir de leur fils (1912).....	30
Groupe polytechnicien marseillais, à la suite d'un bal donné par le groupe, le 13 février 1924.....	1 500
Commandant Maugenest (1895).....	5
Anonyme (1890).....	49,50
Établissement Hutchinson, don annuel.....	1 000
M. de Reffye (1881), notre correspondant du Var, produit de quêtes faites aux messes célébrées à Toulon en 1923 et 1924 pour les polytechniciens décédés.	58
Général Burckhardt (1874), destinés à être répartis entre les familles secourues par la Société et désignées par le donateur.....	2 600
Un camarade boursier de la promotion 1887; don représentant ses frais d'études, 1 <sup>er</sup> acompte.....	1 200
M. Henri Le Châtelier (1869), représentant le coût	



d'une impression exécutée par <i>X Information</i> , et que notre camarade Boutillier, propriétaire de ce journal, a transmis à la Société.....	200
Groupe polytechnicien grenoblois, à la suite d'un bal donné par le groupe en 1924.....	500
M. Chevrier de Beauchesne (1885), don à attribuer à une veuve d'officier d'artillerie chargée de famille.	250
M. Digeon (1906), à attribuer à une personne désignée par le donateur.....	25
M. Meniaud (1898).....	5
M. Gatine (1873).....	300
M. Gatine (1873), pour majorer un secours attribué à une personne secourue par la Société et désignée par le donateur.....	300
Le comte de Bréon (1866), rente léguée par on père .....	160
Anonyme, don à distribuer à une veuve.....	200
M <sup>me</sup> Champagne, en souvenir de son mari (1873).	50
Les camarades J. C. (1871), et R. B. (1873) (nous ne connaissons que les initiales).....	300
M. Bizot, inspecteur général des Finances, en souvenir et à la suite de la mort de son père, de la promotion 1852.....	1 000
M. Lebert (1877), reliquat d'une quête faite à la messe célébrée à Vannes, en communion avec celle de Saint-Étienne-du-Mont.....	40
Anonyme .....	10
M. Bougon (1919).....	15
M <sup>me</sup> Léon, nouveau don, en souvenir de son mari, inspecteur général des Mines (1881).....	100
Anonyme, don à attribuer aux familles de la promotion 1900, déjà secourues par la Société.....	1 000
M. Cuvillier (1900).....	25
M. Colson (1881), don avec affectation spéciale à la veuve d'un camarade de l'une des promotions 1880 à 1882.....	1 000
M <sup>me</sup> Lob-Lévyt, en souvenir de son mari (1873)..	200
M. Le Sueur (1908).....	10
Intendant militaire Chayrou (1885), reliquat d'une souscription ouverte pour offrir un souvenir à un camarade .....	396,35
M. Ollivier (1911).....	10
M <sup>me</sup> Georges Lévy, en souvenir de son mari (1884).	200

En mémoire du général Dautherville (1884), indépendamment de la souscription perpétuelle posthume signalée plus haut..... 700

M. Margot (1883), en souvenir et conformément au désir de son beau-père, M. Gustave Noblemaire, de la promotion 1851..... 3 000

• Vous vous associerez, mes chers camarades, aux remerciements que nous avons adressés à nos bienfaiteurs de 1924 et nous garderons un pieux souvenir à la mémoire des camarades au nom desquels nous avons reçu ces dons.

Indépendamment des secours que les ressources normales de la Société nous ont permis de distribuer en 1924, nous avons reçu, la même année, des parrainages américains, la somme de 66 603<sup>fr</sup>, 65, produit de la conversion de 3397 dollars à répartir entre 22 orphelins de guerre, suivant les indications nominatives et quantitatives faites par les bienfaiteurs eux-mêmes.

Nous avons invité les bénéficiaires à adresser directement leurs chauds remerciements à leurs parrains américains, et nous vous demandons d'exprimer avec nous le témoignage de la reconnaissance émue de la Société amicale au fondateur et à l'administrateur de l'« American Ouvroir Funds » : M<sup>me</sup> Mygatt à Paris et M<sup>me</sup> Loomis à New-York.

Nous adressons aussi nos remerciements au colonel Paul Renard (1872), à l'initiative duquel nous devons deux bourses à l'École de l'Île-de-France; nous avons attribué ces deux bourses à des familles polytechniciennes.

Dans le relevé de nos comptes, vous remarquerez l'importance du produit de notre bal annuel : 46 246<sup>fr</sup> nets pour le bal de 1922 et 45 810<sup>fr</sup> pour celui de 1923; ces sommes représentent sensiblement le quart des secours que nous avons distribués pendant les années 1923 et 1924.

Ce dont ne se rendent pas compte beaucoup d'entre vous, c'est le long travail, les démarches multiples et souvent très délicates que s'imposent, avec un grand dévouement, les organisateurs de nos fêtes. J'en appelle à vous, mon cher Mauclère, qui nous faites aujourd'hui l'honneur de présider notre Assemblée générale et qui avez présidé la Commission du bal de 1899, avant d'avoir participé étroitement à l'administration de la Société amicale comme membre de son Comité.

Si le succès de l'œuvre à laquelle ils se sont consacrés constitue la meilleure part de leur récompense, nous n'en devons pas moins leur être reconnaissants des efforts qu'ils ont fournis

et qui nous ont permis de soulager beaucoup de misères. Je vous propose d'adresser nos vifs remerciements aux organisateurs de nos bals annuels et, particulièrement aux présidents des Commissions d'après-guerre : les camarades Alby, Favardin, Baffert et Vinét.

Par une heureuse exception, le bal de cette année aura lieu après-demain dans le cadre merveilleux de l'Opéra, avec l'attrait inédit d'une tombola à laquelle donne droit de participer le billet de bal et pour laquelle le camarade Citroën nous a généreusement offert une automobile de sa construction.

Vous ne pourrez pas vous plaindre de l'exiguïté du local, qu'on nous a parfois reprochée les années précédentes, et nous espérons que nous nous retrouverons très nombreux à cette fête de famille.

C'est au sentiment de profonde affection qu'a pour l'École notre dévoué camarade Jacques Rouché, directeur de l'Académie nationale de musique et de danse, que nous devons cette bonne fortune. Remercions-le cordialement d'avoir accepté les très absorbantes fonctions de président de la Commission du bal, et profitons de l'occasion pour le féliciter, au nom de l'École, de son élection récente à l'Académie des Beaux-Arts, dans une section de l'Institut de France où, malgré son étiquette — polytechnique — l'École n'est pas représentée d'ordinaire, et où il a eu la joie émue de revêtir un habit qu'a porté son père, notre antique regretté, le savant géomètre de la promotion 1852.

Mes chers camarades, nous avons eu la douleur de perdre, en novembre dernier, un de nos doyens, M. Gustave Noblemaire, le dernier survivant de la promotion 1851 dont il était le troisième à la sortie de l'École.

M. Noblemaire a fait partie de notre Comité pendant 28 ans. En 1909, nous l'avons choisi comme président pour remplacer notre éminent camarade Bouquet de la Grye. En 1920, mû par un scrupule de conscience, sa surdité ne lui permettant plus de diriger nos délibérations, il estima devoir résigner ses fonctions dans lesquelles lui succéda le regretté de Préaudeau.

Vous n'avez pas voulu, alors, rompre le lien qui l'unissait au Comité de la Société Amicale et vous l'avez nommé Président honoraire par acclamations. Tant que sa santé le lui a permis, il se faisait un plaisir et un devoir de venir prendre place au Bureau de nos Assemblées générales. Vous voyez encore, à la droite du Président de notre Réunion de 1922, sa belle et énergique figure à l'aspect toujours jeune.

Pendant toute sa vie, notre ancien Président a conservé le culte de l'École à laquelle il était reconnaissant des succès et des satisfactions de sa brillante carrière. Chargé de la direction d'un important Service public essentiellement lié à la vie du Pays, il sut constamment concilier le bien général avec les intérêts dont il avait la charge. Il fut un grand directeur d'un grand réseau de chemins de fer français.

Son existence fut profondément éprouvée, à plusieurs reprises, par la perte d'enfants qui lui étaient chers et, particulièrement, dans la dernière année de sa vie, par la mort de son fils, notre camarade Georges Noblemaire.

Vous vous associez aux sentiments de douloureuse sympathie que nous exprimons à la veuve de notre vénéré Président honoraire, à son fils et à son gendre, son remplaçant au Comité de la Société amicale, son successeur actuel à la Compagnie P.-L.-M., notre camarade Margot.

Au mois de novembre dernier, nous avons adressé aux camarades non sociétaires un nouvel appel qui, nous a valu plus de 200 adhésions.

Nous vous rappelons que notre Annuaire est distribué gratuitement à tous les sociétaires. Pour beaucoup d'entre eux, il présente le plus grand intérêt; mais son exactitude si désirable ne peut être obtenue que par une collaboration de tous les anciens élèves de l'École. Nous vous prions donc instamment de nous signaler toutes les rectifications qu'il conviendrait d'y apporter.

La capacité bienfaisante de la Société Amicale, qui peut se mesurer par le taux moyen de l'unité de secours distribué, se trouve réduite, depuis la guerre, par l'augmentation du nombre des familles à assister, et cela malgré l'augmentation de nos recettes.

Le taux de secours moyen actuel est de 750<sup>fr</sup>; il était de 500<sup>fr</sup> en 1913. Cet accroissement de 50 pour 100 n'est pas en rapport avec celui de l'indice du prix de la vie.

Nous devons donc encore renouveler notre appel pour augmenter nos ressources. La Société Amicale, qui a pour unique mission de venir en aide aux familles polytechniciennes malheureuses, est l'organe qui caractérise le mieux notre camaraderie, notre meilleure et plus ancienne tradition. Ce seul objet devrait rallier à notre Société tous les polytechniciens sans exception.

Nous comptons sur tous les sociétaires pour lui amener ces camarades défailants et nous leur citons le bel exemple de pro-

pagande que donnent les caissiers actuels des élèves, Archange et Guyon-Gellin, propagande d'où sont résultés 159 engagements de souscriptions perpétuelles parmi les petits conscrits qui sortiront de l'École au mois de juillet prochain.

Ce rapport a été écouté avec beaucoup d'attention, et la fin en a été saluée par des applaudissements chaleureux.

L'approbation des comptes a été prononcée à l'unanimité.

M. MAUCLÈRE a pris ensuite la parole en ces termes :

MES CHERS CAMARADES,

Quand on a l'insigne honneur d'être appelé à occuper ce fauteuil où se sont assis tant d'hommes désignés par d'éclatants services, quand on a comme prédécesseurs peu éloignés des Joffre, des Foch, des Fayolle, dont le nom appartient à l'Histoire, et pour prédécesseur immédiat un illustre savant dont le monde entier admire et utilise les travaux, on doit faire acte d'humilité et se demander pourquoi l'on a été choisi. Je n'y ai pas manqué.

Votre Comité, me suis-je dit, avait probablement décidé de désigner cette année, comme il le fait de temps en temps, un représentant de ces carrières qui font, dans leurs cadres, une large place aux polytechniciens sans cependant se recruter directement à l'École Polytechnique et, s'il a porté son choix sur moi de préférence à tant d'autres de plus grande notoriété, c'est sans doute parce que depuis l'époque où j'ai débuté comme sapeur, j'ai changé six fois de métier. Il a dû estimer qu'une carrière circulant à travers tant de techniques différentes offrait un cas bien caractérisé de polytechnisme aigu. Il a dû se dire aussi qu'après avoir touché à des choses si diverses, collaboré avant 1914 à la préparation à la guerre et, pendant la guerre même, au redressement industriel que la France a dû alors effectuer, participé enfin à l'application des Traités de paix, ce serait bien le diable si je n'avais pas à vous présenter quelques observations susceptibles de retenir votre attention. Et, comme il est d'usage que le Président de l'Assemblée choisisse le sujet de son allocution parmi les questions dont il s'occupe plus spécialement, le Comité a surtout pensé que je pourrais peut-être vous expliquer cette question des Réparations qui est pour le Pays un des plus graves problèmes de l'heure présente

et sur laquelle on a dit et écrit tant de choses contradictoires qu'on finit par n'y plus rien comprendre.

*non banal*  
Permettez-moi, tout d'abord, d'exprimer la grande reconnaissance que j'éprouve pour la chère École dont j'ai reçu la préparation qui m'a permis de m'adapter à des situations fort différentes les unes des autres et parfois dans des délais que les circonstances obligeaient de faire singulièrement courts.

La réforme des programmes sur lesquels est basée cette préparation est à l'ordre du jour et l'intérêt qu'elle éveille chez un grand nombre de nos camarades montre qu'on a généralement compris l'importance qu'elle a pour l'avenir de l'École. A cet égard, je demande la permission d'exprimer un vœu. C'est que, quelles que soient les transformations qu'on fasse subir aux programmes, les modifications qu'on apporte aux matières qui y sont inscrites ou à l'importance relative pour laquelle elles y figurent, la préparation polytechnicienne conserve ses caractéristiques essentielles.

Ces caractéristiques, selon moi, sont au nombre de deux.

La première, la plus importante sans doute, c'est la solidité. Comme la profondeur des études faites dans un temps déterminé est forcément en raison inverse du nombre des matières étudiées, il faut résister à la tentation d'augmenter le nombre de ces matières, tentation que rend très forte, j'en conviens, l'accroissement des connaissances humaines. L'enseignement polytechnicien, dans lequel je comprends les études de la classe de mathématiques spéciales, est un enseignement en profondeur, gardons-nous bien d'en faire un enseignement en surface. Les études doivent avoir pour but la formation de l'esprit encore plus que l'acquisition des connaissances, et seules les études approfondies donnent de bonnes habitudes d'esprit. Ce sont ces manières de penser, ces méthodes de travail, une grande aptitude à apprendre qu'on doit chercher à emporter d'ici. On m'a souvent demandé, comme probablement à la plupart d'entre nous, ce qui m'était resté de ce que j'avais appris à l'École Polytechnique. Et j'ai toujours répondu : « Il m'en est resté de pouvoir apprendre, le cas échéant, ce que j'ai besoin de savoir ». A mon avis, c'est là l'essentiel.

La seconde caractéristique de la préparation polytechnicienne, c'est qu'elle est divisée en deux parties nettement distinctes dont la première est exclusivement consacrée à l'acquisition de connaissances générales. En fait, l'École Polytechnique n'a rien d'une école technique, elle prépare à diverses écoles techniques, c'est cela et cela seulement qui justifie son nom.

D'excellents esprits voudraient sinon donner à l'enseignement de l'X un caractère plus directement utilitaire, du moins choisir les matières de manière à diminuer la distance qui le sépare de celui que l'on donne dans les Écoles d'application. Cela peut se concevoir. L'École Polytechnique ne doit pas être purement et simplement une sorte de Faculté des Sciences; pour justifier son existence, il faut que son enseignement présente un caractère particulier et qu'il ait pour résultat une formation dans une certaine mesure différente de celle de l'Université. Mais c'est une voie dans laquelle on ne doit s'avancer qu'avec d'extrêmes précautions. On a souvent fait remarquer que les chefs des grandes industries sont à l'étranger, le plus souvent, des juristes et non des techniciens, alors qu'en France ce sont le plus généralement des ingénieurs. Cela tient à ce que dans notre pays l'élève ingénieur, avant de recevoir la préparation technique, a reçu une forte culture générale, tandis qu'à l'étranger une spécialisation prématurée prépare mal les ingénieurs aux postes supérieurs pour lesquels la technicité a beaucoup moins d'importance que la culture générale et l'ouverture d'esprit qui en résulte.

Mes chers Camarades, avant de vous parler des Réparations, je voudrais vous dire quelques mots de ce qu'on a appelé le redressement accompli par la France pendant la guerre. Les polytechniciens y ont pris une large part et, notamment, dans la branche industrielle, les ingénieurs d'un service se recrutant directement à l'École, à la tête duquel j'ai eu l'honneur d'être alors placé. De plus, des circonstances qui ont rendu cet effort nécessaire et des conditions de sa réussite se dégagent des leçons qu'il faut retenir.

Le fait que la France s'est trouvée dans la nécessité d'exécuter ce redressement, l'énorme différence entre les besoins qui se sont révélés dès le début de la campagne et les ressources qui avaient été prévues pour y faire face, particulièrement en ce qui concerne les munitions, ont donné lieu à d'âpres polémiques. Les Français — c'est un trait de leur caractère et non le plus heureux — aiment à se critiquer les uns les autres. Ils y apportent une véritable passion. Il semble qu'ils y trouvent une sorte de joie. Quand une erreur paraît avoir été commise dans la conduite des affaires publiques, bien rares sont ceux qui font l'effort d'en rechercher sincèrement et soigneusement les causes, plus rares encore ceux qui, pour formuler leur jugement, tiennent compte des circonstances dans lesquelles l'erreur s'est produite, personne ne veut l'avoir partagée. La principale

préoccupation n'est pas d'y puiser un enseignement pour l'avenir, mais bien d'y trouver pour le présent une occasion et un sujet de querelles. Cela n'a pas manqué de se produire pour ce que l'on a appelé l'insuffisance de la préparation à la guerre. Civils et militaires se sont accusés réciproquement. On a taxé ceux-ci d'imprévoyance, on a reproché à ceux-là d'avoir refusé les moyens de réalisation nécessaires; chacun a chargé le voisin sans se demander s'il était lui-même à l'abri de toute critique. Dans ce chaos de récriminations où est la vérité ?

Repoussons d'abord énergiquement l'accusation d'imprévoyance lancée contre ceux qui avaient, au Ministère de la Guerre, la lourde charge de la préparation à la guerre. Loin d'avoir méconnu l'importance, la nécessité absolue de cette préparation, ils y apportaient tous leurs soins, ils en avaient la préoccupation constante, je dirai la hantise. Ceux d'entre nous qui ont assisté à l'Assemblée générale de 1913, se rappellent encore avec quelle impressionnante insistance en parla celui qui en avait alors la responsabilité, le général Joffre, chef d'État-Major général de l'Armée.

Écoutons-le, je ne cite que quelques brefs passages :

*« Il faut être prêts.....  
Pour être prêts....., il faut avoir par avance orienté avec méthode, avec ténacité les ressources du Pays..... vers un but unique : la victoire. Il faut avoir tout organisé, tout prévu..... Il faut que tout le matériel, armements, munitions, et .., soit constamment au complet. »*

Le général Joffre ajoute même : *« Une fois les hostilités commencées, aucune improvisation ne sera valable. Ce qui manquera alors manquera définitivement La moindre lacune peut causer un désastre »*. Heureusement sur ce point il s'est trompé, mais cette erreur même prouve qu'il ne comptait que sur ce qu'il aurait d'avance préparé et montre, par conséquent, à quel point il se préoccupait de la préparation.

Et ce n'étaient point là de vaines paroles, les actes correspondaient à la conception ainsi exprimée. Je ne veux pour exemple du soin minutieux apporté à cette préparation que la précision admirable, je dirais volontiers invraisemblable, avec laquelle s'est exécutée, au début de la guerre, l'immense opération de la mobilisation et de la concentration de l'armée dont le général Joffre, dans un autre passage du même discours, avait exposé brièvement, mais avec une netteté saisissante, le mécanisme compliqué.

Et cependant, il n'est pas douteux que la réalité a considéra-

général  
C'est ce qui  
sur le point  
M...

2  
C'est ce qui  
d'un



blement différé des prévisions. On s'est trompé; reconnaissons-le franchement. Qui s'est trompé ? Mais tout le monde ! Peut-être pas tous sur les mêmes points mais chacun sur assez de points pour n'avoir rien à reprocher aux autres.

Parmi les erreurs commises, il y a lieu de retenir par-dessus tout deux erreurs fondamentales. D'une part, on n'avait pas prévu l'énormité des besoins et, si excessives qu'eussent paru en leur temps les évaluations qui en avaient été faites, elles sont restées très inférieures à la réalité. D'autre part, on avait considéré comme acquis que la guerre serait courte.

La première erreur a tenu surtout à ce que l'on manquait complètement de points de comparaison. Rien dans l'histoire du monde n'approche, même de très loin, du cataclysme de 1914-1918; rien n'est du même ordre de grandeur. On a vu trop petit, beaucoup trop petit, alors que l'on croyait voir grand.

Cette erreur n'a pas été spéciale à la France, on l'a commise aussi de l'autre côté du Rhin, moins que chez nous toutefois comme il était naturel dans un pays féru du « Kolossal ». Si elle a été plus accentuée dans notre pays, cela tient en partie à une tendance assez générale dans les générations parvenues aux affaires après 1870. En tout, en finances, en industrie, en commerce, en politique, la plupart des hommes de ces générations inclinaient à voir petit; ceux qui, par exception, voyaient grand n'étaient pas suivis; vous vous rappelez les difficultés auxquelles se sont heurtés ceux à qui nous devons notre magnifique empire colonial. Les désastres de l'année terrible qui avaient jeté sur la France un voile de tristesse, nous avaient comme frappés de timidité. Nous avions une mentalité de vaincus.

Si l'on avait sous-évalué d'une manière générale l'effort qu'exigerait la guerre, on avait aussi, dans les mêmes proportions et en vertu de la même tendance, sous-évalué les ressources du Pays, ses possibilités de résistance. Du rapport qu'on établissait entre l'idée qu'on se faisait de celles-ci et l'idée qu'on avait de celui-là, on concluait que le Pays ne pourrait pas supporter longtemps les charges de la guerre moderne et que, par conséquent, la guerre ne pouvait pas être de longue durée.

Cette erreur a été pleinement partagée par nos ennemis : rappelez-vous la phrase par laquelle l'empereur d'Allemagne annonçait à ses soldats, en août 1914, qu'après une guerre « fraîche et joyeuse » ils seraient rentrés chez eux pour les fêtes de Noël.

Le lien entre cette croyance à la brièveté de la guerre et la sous-estimation des ressources de la France, apparaît bien dans

*publia!*  
*le futur*  
*on était*  
*en effet*  
*le premier*  
*et*  
*comme*

*qui*  
*archimède*  
*le dit*

*leur*  
*ses*  
*est*

une réponse qui m'a été faite à Bordeaux, en octobre 1914, par le Ministre des Finances. J'étais venu le mettre au courant d'une importante opération de ravitaillement comportant de gros achats à l'étranger que j'étais en train de réaliser. Il me dit : « *Pourquoi voir si loin ? La guerre sera finie dans trois mois ; elle ne peut pas ne pas l'être, je ne pourrai plus payer* ». Octobre 1914 ! J'entends encore sa voix un peu sourde, je vois encore sa haute silhouette un peu courbée se profilant dans la pénombre de la pièce mal éclairée qui lui servait de cabinet dans les bâtiments de la Faculté. Et c'était un homme d'État expérimenté qui avait été à diverses reprises Ministre des Finances ou Président du Conseil, l'homme qui, sans doute, connaissait le mieux les finances de notre pays. En méconnaissant ainsi ce que l'appel au crédit pouvait lui fournir, il sous-estimait à la fois le crédit de la France à l'extérieur, ses ressources propres et son esprit de sacrifice. On a souvent dit que le Français aimait mieux donner son sang que son argent. C'est profondément injuste, il a donné l'un et l'autre.

Au 31 juillet 1914, la dette publique de la France, dette exclusivement intérieure, s'élevait au total, c'est-à-dire en ajoutant le flottant au consolidé, à 32 594 millions de francs.

Au 31 décembre 1918, nous avons une dette extérieure d'environ 29 milliards de francs-or, et la dette intérieure s'était accrue de 108 200 millions de francs. Si, de cette somme, on déduit les avances de la Banque de France, soit environ 17 200 millions de francs, il reste 91 milliards d'emprunts intérieurs proprement dits tels que dette consolidée, bons de la Défense nationale, etc. Sur cette somme, la part qui provient de l'épargne montre que le bas de laine qu'on raille si volontiers sait se vider quand il le faut pour le salut du Pays.

Je tiens d'ailleurs à dire tout de suite que le Ministre dont je parle n'a pas hésité à mettre à ma disposition les moyens de paiement dont j'avais besoin, et je dois ajouter qu'il en a été de même de tous ses successeurs. Je ne me souviens pas d'avoir été une seule fois arrêté par des difficultés financières pendant toute la guerre.

Permettez-moi de prendre un cas concret pour illustrer ce que je viens de dire. Vous verrez comment, sur un point, une erreur fut commise et comment s'en répartit la responsabilité ; je vous dirai ensuite comment elle fut réparée. Le cas que je veux prendre comme exemple est celui des munitions d'artillerie.

Vous savez quelle effroyable consommation en fut faite. C'est

par centaines de millions que se chiffre le nombre total de coups de canon tirés, c'est à des dizaines de millions de coups que se montait l'approvisionnement que l'on constituait spécialement chaque fois que l'on voulait déclencher une offensive sur une partie du front. Eh bien, on a commencé la guerre avec un approvisionnement de cartouches de 75 atteignant à peine 5 millions de coups et le journal de mobilisation ne prévoyait pas de fabrication d'explosifs pendant les hostilités. On avait bien un programme de 1500 coups par pièce en ligne, ce qui, pour les 4000 pièces qu'on alignait alors, aurait dû faire 6 millions de coups, mais le programme n'était pas encore entièrement réalisé; on n'en était encore qu'à 1200 coups environ.

La différence entre ces prévisions et ce que fut la réalité fournit certes un beau thème à la critique. Mais examinons de plus près.

En 1905, sous le coup de l'inquiétude que font naître les événements politiques, on décide d'accroître nos moyens de défense; entre autres choses, on augmentera les approvisionnements de cartouches de 75 qui sont alors de 750 coups par pièce. Au Ministère de la Guerre, on a tellement le sentiment du danger et l'on comprend si bien l'urgence des mesures à prendre que le Ministre d'alors, M. Berteaux, engage 50 000 000 de francs de dépenses diverses sans que les crédits correspondants aient été votés. Et cependant, en 1914, neuf ans plus tard, on n'avait pas encore atteint le nombre de 1500 coups par pièce que l'on s'était fixé.

Pourquoi ?

Parce que les crédits inscrits à la troisième Section du Budget de la Guerre, pour chacune de ces neuf années, et sur lesquels il fallait imputer d'autres dépenses non moins urgentes comme, par exemple, la fabrication d'une artillerie lourde ou le logement et l'équipement de la 3<sup>e</sup> classe fournie par la loi de 3 ans, n'ont pas permis d'affecter à l'augmentation des réserves de munitions des sommes suffisantes pour la réaliser plus rapidement. Tous les ans, au moment de la préparation du Budget, la fixation de la somme à inscrire à la troisième Section, donnait lieu entre les Ministres de la Guerre et des Finances à une âpre discussion à laquelle mettait fin une décision du Conseil des Ministres. Jamais le Ministre de la Guerre ne parvenait à faire admettre la totalité des demandes de ses Services. Je me rappelle qu'un jour j'ai trouvé le Ministre, qui était alors M. Étienne, tout ému : *Langlois sort d'ici, me dit-il, il trouve notre programme de 1500 coups par pièce tout à fait insuffisant et il m'a supplié de le porter à 4000 coups. Comment veut-il que je fasse? je n'obtiens*

déjà pas les crédits qu'il faudrait pour arriver à 1500 coups dans un délai raisonnable. Constatons en passant que celui dont les vues intuitives ont déterminé la mise à l'étude du canon de campagne à tir rapide et dont le nom doit être associé à ceux de Deport, de Sainte-Claire-Deville et du général Deloye dans notre reconnaissance pour les créateurs du canon de 75, avait vu juste une fois de plus. Si nous avions commencé la campagne avec un approvisionnement de 4000 coups par pièce, le vainqueur de la Marne n'aurait pas eu la douloureuse surprise d'apprendre, vers le 10 ou le 12 septembre 1914, que l'armée ne disposait plus guère que de 300 coups par pièce, la marche des événements en aurait sans doute été modifiée, et la guerre n'aurait vraisemblablement pas duré quatre ans.

Nous savons maintenant combien le général Langlois avait raison, mais le Ministre de la Guerre d'alors pouvait-il faire autre chose que ce qu'il a fait ? Dans l'état de l'opinion à cette époque, certainement non. Ni le Ministre des Finances, ni le Cabinet, ni le Parlement ne l'auraient suivi. Le Ministre des Finances qui présenta le budget de 1907 l'appela l'*Himalaya des Budgets* parce qu'il avait atteint 4 milliards; il estimait que les charges publiques étaient arrivées au maximum supportable par la nation.

Personne cependant n'oserait penser que ces deux Ministres étaient des hommes peu soucieux des intérêts de la défense nationale et de la grandeur du Pays. Le premier, redevenu Ministre de la Guerre peu d'années plus tard, a fait voter la loi de 3 ans au milieu des difficultés et malgré l'opposition que vous savez. Le second est un homme d'État considérable auquel ses pires ennemis accordent, avec un puissant cerveau, un ardent patriotisme. Il n'est pas douteux qu'ils ont vu trop petit, mais ils ont vu comme l'immense majorité des gens à cette époque. Ils ont fait le maximum de ce qui semblait alors possible. S'il fallait faire un procès, ce serait celui de l'opinion, ce serait le procès de tout le monde.

Cessons donc de chercher des boucs émissaires, et contentons-nous de tirer de l'analyse des causes de nos erreurs la leçon qu'elle comporte. Nous le pouvons faire d'un esprit d'autant plus libre que ces erreurs furent magnifiquement réparées et que le spectacle du redressement accompli par la France pendant la guerre est profondément réconfortant.

Jugez-en par l'exemple des munitions.

Je parlerai seulement de la partie qui incombait au Service des Poudres, c'est-à-dire de la poudre et des explosifs; veuillez donc considérer que l'Artillerie accomplissait dans le même

temps un effort analogue pour la partie qui la concernait dans cette catégorie de ses fabrications.

Avant la guerre la France ne produisait pas ou ne produisait qu'en quantités absolument infimes les matières premières nécessaires à la fabrication des explosifs nitrés qu'employait exclusivement l'artillerie française. On achetait ces matières premières à l'étranger, en Allemagne principalement, et c'est à cause de cela que le journal de mobilisation ne prévoyait pas de fabrications régulières d'explosifs pendant la guerre.

Notons le grave danger que court un pays lorsqu'il est obligé de compter sur l'étranger pour des fournitures indispensables à la défense nationale. Si les cokeries françaises avaient été alors aussi nombreuses qu'elles le sont maintenant et surtout si elles avaient été toutes pourvues de dispositifs de récupération, la France ne se serait pas trouvée dans la terrible situation du début de la guerre. Je ne dis pas qu'elle aurait pu se suffire complètement, mais la situation aurait été toute autre; une certaine production aurait été prévue, on aurait eu à la développer, mais on ne serait pas parti de prévisions nulles. Retenons la leçon. Il faut que les industries de paix indispensables à la guerre, se trouvent en tout temps sur le territoire national à moins d'impossibilité absolue. C'est affaire aux pouvoirs publics d'y veiller; ils doivent les faire naître et les maintenir en activité en créant des conditions économiques qui leur permettent de subsister.

La puissance de production des poudreries était d'ailleurs peu élevée, surtout en ce qui concerne les explosifs : 6 tonnes par jour, réduites à 4 tonnes dès les premiers jours de la guerre par l'abandon de la poudrerie d'Esquerdes située dans la zone des armées.

Dès le milieu de septembre 1914, quand on eut constaté que la consommation des munitions d'artillerie dépassait énormément les prévisions, on décida de produire 50 000 obus par jour et l'on demanda au Service des Poudres, pour leur chargement, une fourniture quotidienne de 40 tonnes d'explosifs. A partir de ce moment, la demande va en croissant rapidement. Elle est déjà de 100 tonnes par jour au 2 janvier 1915 et, par une progression continue de mois en mois, elle finit par monter à 1134 tonnes par jour d'explosifs divers dans le programme du 25 juin 1917. C'est le maximum qui ait été atteint.

Pour les poudres propulsives, la différence entre les prévisions et la réalité ainsi que la progression des demandes, sont à peu près du même ordre que pour les explosifs.

La disproportion, impressionnante cependant, entre la

réalité et les prévisions, entre les quantités demandées et les moyens de production existants, ne suffit pas pour donner une idée juste de la difficulté en présence de laquelle on s'est trouvé. Non seulement les matières premières manquaient et l'on allait avoir les plus grandes peines à se les procurer, mais c'était encore toute une industrie à improviser, improvisation à laquelle la France était particulièrement mal préparée. Vous savez combien les industries chimiques y étaient peu développées avant la guerre; personnel, établissements, matériel, tout manquait. Ce n'était pas seulement des fabrications insuffisantes qu'il s'agissait de développer, c'étaient des industries qu'il fallait créer de toutes pièces.

Je n'aborderai pas un exposé même sommaire des mesures qui furent prises, cela m'entraînerait trop loin. J'en résumerai seulement les résultats en disant que jamais un atelier de chargement ou d'encartouchage n'a chômé faute d'avoir reçu en temps voulu les explosifs ou la poudre qui lui étaient nécessaires.

Je dois ajouter, parce que c'est justice et aussi parce que c'est d'un bon exemple, que la complète entente qui n'a jamais cessé de régner entre les deux Services de l'Artillerie et des Poudres, a beaucoup contribué à ces résultats. Par exemple, pour réduire la consommation de certaines matières premières qu'il aurait été impossible de se procurer en plus grandes quantités et aussi pour pouvoir faire participer aux fabrications plus d'industries et même plus de pays, on modifia certaines formules d'explosifs et l'on en adopta de nouveaux. Ces décisions ont toujours été prises en parfait accord entre les deux Services.

Une grande partie de ces fabrications furent exécutées dans les établissements du Service des Poudres multipliés ou agrandis dans la mesure nécessaire. Comme exemple d'agrandissement je citerai la Poudrerie de Toulouse, qui passa d'une prévision de 1 tonne à une fabrication de 130 tonnes par jour. Mais en même temps qu'il développait ses Établissements, le Service des Poudres fit largement appel à l'industrie privée qui répondit avec empressement et s'adapta bien aux circonstances.

J'ignore quel fut l'effectif du personnel ouvrier qui travailla dans les établissements privés; dans ceux qui relevaient directement du Service des Poudres, l'effectif est passé de 7000 en 1914, à 120 000 en 1917. Pour atteindre ce chiffre on dut recourir à la main d'œuvre étrangère dans une très forte proportion; on employa des Italiens, des Espagnols, des Grecs, des Arabes, des Chinois et des Annamites.

Les cadres du Service qui eut à assumer la tâche que je viens

de définir se composaient en tout de 40 Ingénieurs secondés par 75 Agents techniques ou Agents chimistes. Ce personnel si restreint, dont je ne saurais assez louer le dévouement, la science et les hautes qualités professionnelles, ne pouvait évidemment suffire pour diriger un aussi vaste ensemble de fabrications si variées. Il n'existait pas de cadre de complément, ce qui s'explique fort bien : puisque d'après le plan de mobilisation, le Service des Poudres ne devait fournir que peu de poudres et pas d'explosifs, son personnel du temps de paix devait être bien suffisant et l'on avait jugé inutile de lui constituer un cadre de complément. Il fallut donc l'improviser. A cet effet, on fit appel à tous ceux que des connaissances techniques appropriées paraissaient rendre aptes à occuper un emploi dans les fabrications dont il s'agissait. Nos camarades des Minés, des Ponts, des Manufactures de l'État, les anciens polytechniciens en général, fournirent un large contingent. Mais cela n'aurait pas encore suffi, toutes les Écoles techniques, notamment l'École Centrale et l'École de Physique et de Chimie industrielles, fournirent aussi un fort appoint. On demanda même le concours d'industriels que rien ne semblait préparer à travailler dans des fabrications chimiques, mais qui apportaient leurs qualités de commandement, leur aptitude à organiser et à diriger.

Ce qui montre le bon esprit qui régnait alors dans la Nation, c'est que cette masse hétérogène de collaborateurs improvisés travailla en bonne harmonie et donna en général toute satisfaction.

C'est également à l'honneur de ceux à qui était confiée la direction de ces établissements et à qui, par conséquent, il incombait de coordonner l'action de tous pour obtenir le rendement maximum. Nos camarades des Poudres se sont montrés dignes de l'École à laquelle ils devaient leur formation et ont répondu comme il convenait à l'appel du Pays en danger.

Quand le danger fut enfin écarté, comment a-t-on tiré parti de la victoire, pour obtenir de l'agresseur, autant du moins que cela est possible, la réparation de l'immense dommage que la France avait subi ?

Pour en juger avec équité, il faut d'abord ne pas méconnaître les conditions dans lesquelles les Traités de paix, et surtout le Traité de Versailles, ont été négociés. Ce n'est pas avec nos ennemis qu'ils furent discutés, à ceux-ci ils furent en réalité tout simplement imposés, c'est avec nos alliés ; ce sont les intérêts de ces derniers qui s'opposèrent alors aux nôtres. Pendant

la guerre un lien solide rattachait les alliés les uns aux autres : la crainte de la défaite qui incitait chacun à faire à la cause commune les sacrifices nécessaires. Et même à cette époque, même sous l'empire de ce sentiment, que de divergences de vues, que de tiraillements entre eux ! La victoire finale aurait été plus incertaine, tout au moins plus tardive si l'on n'avait pas fini par se décider, sous la pression de la nécessité, à établir l'unité de front, à soumettre toutes les armées à un seul chef.

Puisque je rappelle ce souvenir, permettez-moi une digression pour rectifier, en passant, une erreur souvent commise à ce sujet. Les uns attribuent l'initiative de cette mesure à M. Clémenceau, d'autres à M. Lloyd George. Incontestablement les deux chefs de Gouvernement y ont une grande part, surtout le second puisque la décision dépendait de lui, mais l'initiative n'est ni de l'un ni de l'autre, elle est du général en chef de l'Armée anglaise, le maréchal Douglas Haig lui-même. C'est lui qui, en mars 1918, proposa la mesure qui devait faire de lui le subordonné de son collègue français, le général Foch. Le fait vaut d'être connu car il est à l'honneur de l'un et de l'autre, de celui qui sacrifia sa fierté de chef à l'intérêt général, comme de celui qui avait acquis assez d'ascendant pour que l'orgueil britannique s'inclinât devant lui.

Mais je reviens au Traité de Versailles. Au moment de son élaboration, l'Allemagne était réduite à l'impuissance, le grave danger que sa victoire aurait fait courir à nos Alliés était écarté. Chacun, libéré de l'obsession commune, était dégagé de ce qu'on a appelé l'esprit interallié, et revenait naturellement à la défense de ses intérêts. Si tous étaient fort disposés à se montrer justes envers la France, à tenir grand compte de ses sacrifices et de sa situation, ce n'était pour chacun d'eux que dans la limite correspondant à ses propres convenances. Le proverbe : Charité bien ordonnée commence par soi-même s'applique aux collectivités comme aux individus. Il en est de la diplomatie comme des affaires : on n'y fait pas de sentiment.

Avant de pouvoir imposer quelque chose à l'Allemagne, la France devait d'abord l'obtenir de ses Alliés et ceux-ci ne l'accordaient qu'après avoir mis en balance de multiples considérations parmi lesquelles a dû figurer, plus d'une fois, celle de ne pas laisser créer une France trop forte en présence d'une Allemagne trop affaiblie. Un homme d'État doit envisager l'avenir.

Il n'est pas jusqu'à la langue dans laquelle devait être rédigé le Traité qui n'ait donné lieu à contestation. Il est en deux langues et les deux rédactions font également foi. Ne trouvez-



vous d'ailleurs pas d'une admirable logique que deux textes qui peuvent présenter des différences puissent faire également foi ?

L'opposition d'intérêts entre alliés, qui a été la caractéristique des négociations d'où est sorti le Traité de Versailles, se retrouve malheureusement dans son application, tout au moins en ce qui touche aux réparations.

L'application des dispositions relatives aux réparations est confiée par le Traité à une Commission dite *Commission des Réparations* dans laquelle 7 pays : l'Amérique, la Grande-Bretagne, la France, l'Italie, la Belgique, le Japon et la Serbie doivent être représentés chacun par deux délégués. En aucun cas il ne doit y avoir plus de 5 nations représentées à une séance, ce sont toujours l'Amérique, la Grande-Bretagne, la France et l'Italie, et c'est la Belgique qui, le plus souvent, doit se joindre à elles comme cinquième puissance; mais elle cède la place au Japon quand il s'agit de dommages maritimes, et à la Serbie dans quelques autres cas, fort rares d'ailleurs. Les deux Représentants de chaque pays siègent en même temps, mais il n'y a qu'un vote par puissance. L'Amérique n'ayant pas ratifié le Traité, sa Déléghation a perdu sa voix délibérative; en fait, jusqu'à l'application du plan Dawes, cette puissance n'a été représentée que par un « observateur officieux ».

La Commission a un double caractère :

D'une part, elle est un mandataire constitué par l'ensemble des Gouvernements alliés et associés comme leur représentant exclusif pour tout ce qui a trait aux réparations.

D'autre part, elle est un tribunal qui, dit le Traité, n'est lié par aucun code et ne doit être guidé que par la justice, l'équité et la bonne foi.

Sans doute, ce caractère de tribunal donné à la Commission, impose à ses membres le devoir strict de se prononcer en toute conscience, d'appliquer loyalement, impartialement les dispositions du Traité. Mais ce sont des hommes; ces hommes ont chacun une patrie; le Traité fait d'eux par ailleurs des mandataires; peut-on vraiment être assuré que leurs décisions seront toujours complètement dégagées de toute préoccupation d'intérêt national ? Peut-on espérer qu'immédiatement après avoir défendu dans une affaire les intérêts de son pays, qui n'a pas d'autre avocat devant la Commission, un Délégué votera sur cette affaire avec la sérénité d'âme d'un juge désintéressé ?

A la Commission des Réparations, la France qui, à elle seule, a des intérêts plus considérables que toutes les autres nations réunies, n'a aucune prépondérance. Au vote, la voix de la Déléghation belge, qui représente 8 pour 100 de l'intérêt total ou

celle du Japon qui représente 0,75 pour 100, ont chacune la même valeur que celle de la Délégation française qui représente 52 pour 100.

Le Président est Français. Mais c'est une situation de fait et nullement une situation de droit résultant du Traité; nulle part il n'est dit que le Président sera Français. Si, en réalité, la Commission des Réparations a jusqu'à présent élu un Français comme Président, cela résulte de ce qu'il a été convenu entre le Gouvernement français et le Gouvernement britannique que, moyennant l'attribution du poste de Secrétaire-général de la Commission à un Anglais, la voix du Membre britannique de la Commission se porterait sur le premier Délégué français quand, chaque année, on voterait pour la Présidence, car le mandat de Président est annuel. Du reste, les règles intérieures de la Commission n'accordent absolument aucun pouvoir au Président; il préside les séances, c'est tout.

Pour ne pas être trop long, je ne veux pas pénétrer plus avant dans l'organisation de la Commission des Réparations; cependant, pour vous montrer combien s'y fait sentir ce qu'un de ses Membres a spirituellement appelé « l'esprit de méfiance inter-alliée », j'ajouterai qu'elle a placé à la tête de chacun de ses Services non un directeur, mais un directoire composé de quatre ou cinq membres appartenant respectivement aux principales nations représentées à la Commission. Cette obligation d'avoir partout des organismes tétra ou pentacéphales, alourdit beaucoup le fonctionnement de la Commission.

La tâche d'appliquer le Traité est d'ailleurs beaucoup plus complexe qu'on ne pourrait l'imaginer à première vue. Les questions que soulève cette application et que la Commission des Réparations est tenue de trancher, sont excessivement nombreuses : elle en était avant-hier à sa 3079<sup>e</sup> décision pour le seul Traité de Versailles. A ces 3079 décisions, il faut ajouter celles qu'elle a prises comme Commission siégeant pour l'application du Traité de Saint-Germain ou du Traité de Trianon ou du Traité de Neuilly.

Parmi les tâches qui lui incombent, la Commission des Réparations avait à fixer le montant des dommages. Les Traités de Paix spécifient la nature des dommages qui comportent réparation, la Commission doit les évaluer et en fixer le total. C'est en vertu de ces dispositions que le 17 avril 1921, après de longues études au cours desquelles elle donna largement aux Allemands *l'équitable faculté de se faire entendre*, comme dit le Traité, et après une longue discussion, elle a fixé à 132 milliards de marks-or le montant des dommages à réparer

La somme ainsi fixée représente-t-elle réellement la valeur totale des dommages subis ? Je ne dois pas trahir le secret des délibérations, mais j'ai le droit de donner une impression personnelle; je trouve l'estimation faible, je crois qu'on aurait pu sans injustice fixer l'évaluation à un chiffre plus élevé.

Mais je m'empresse d'ajouter que ç'eût été une satisfaction purement platonique, attendu que, comme vous allez le voir, la somme qui a été considérée comme étant le maximum de ce que l'on pouvait demander à l'Allemagne et à laquelle a été fixée en conséquence la dette de réparation de celle-ci, est notablement inférieure à 132 milliards de marks-or.

L'article 233 du Traité dispose qu'après avoir fixé la somme à payer par l'Allemagne, la Commission des Réparations établira un état de paiement prévoyant les époques et les modalités de l'acquittement par l'Allemagne de l'intégralité de sa dette. Cet *État des paiements* a été établi à Londres, le 5 mai 1921, par les Représentants des Gouvernements de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Italie et de la Belgique. La Commission des Réparations n'a fait que l'endosser. Il prévoit la remise par l'Allemagne à la Commission des Réparations de trois séries d'obligations. Les deux premières séries, dites obligations A et B, sont d'un montant nominal de 50 milliards de marks-or et leur service, intérêts à 5 pour 100 et amortissement à raison de 1 pour 100 par an, commence immédiatement. La troisième série, dite série C, est d'un montant nominal égal à la différence, soit environ 82 milliards, mais le service n'en doit commencer que quand la Commission des Réparations estimera que l'Allemagne est en état de le supporter.

On parle fréquemment des 132 milliards de marks-or que devrait encore l'Allemagne. C'est une erreur et cette erreur a été la cause de bien des malentendus. Sans doute, le 1<sup>er</sup> mai 1921, l'Allemagne, tenue de réparer les dommages, devait en principe 132 milliards de marks-or, somme à laquelle avait été fixé le montant de ces dommages. Mais à partir du 5 mai, l'Allemagne n'est plus tenue que des paiements prévus par l'*État des Paiements*. Ceci a été substitué à cela.

Mais ceci est-il égal à cela ?

Pour le savoir, il faut calculer la valeur actuelle au 1<sup>er</sup> mai 1921 des trois séries d'obligations dont le service, intérêts et amortissement, constitue toute la charge de réparation de l'Allemagne. Le calcul est facile pour les obligations A et B, mais pour les obligations C, le problème est indéterminé. Leur valeur au 1<sup>er</sup> mai 1921 dépend, en effet, de deux facteurs qui ne sont pas connus : la date à laquelle on pourra en commencer l'émission

et l'échelonnement dans le temps des tranches qui seront successivement émises. A cet égard, on est obligé de faire des hypothèses sur le développement du commerce d'exportation de l'Allemagne dans l'avenir. Cela explique que des chiffres très différents aient été mis en avant. Le rapporteur général du budget à la Chambre des Députés en 1923, a chiffré à 65 milliards de marks-or la valeur au 1<sup>er</sup> mai 1921 des trois séries d'obligations de l'État des Paiements qui aurait, par conséquent, réduit la dette allemande d'environ 50 pour 100. C'est une hypothèse pessimiste peut-être, mais elle n'est pas invraisemblable; qui peut prévoir ce que sera l'exportation de l'Allemagne dans 30 ou 40 ans ?

Pour garantir le versement des sommes à payer annuellement par l'Allemagne pour le service des obligations, l'État des Paiements y affecte expressément des recettes déterminées.

Un organisme émanant de la Commission des Réparations et appelé *Comité des Garanties*, était chargé de veiller au fonctionnement du système. Il devait notamment contrôler les douanes, vérifier les statistiques de l'exportation et s'assurer que les exportateurs versaient bien à la Reichsbank, en devises étrangères, au compte du Gouvernement allemand, les vingt-cinq centièmes du produit de leurs ventes à l'étranger. Ce contrôle fût effectivement exercé à partir du mois de juin 1921 jusqu'à l'entrée des troupes franco-belges dans la Ruhr en janvier 1923.

Comment se fait-il, dans ces conditions, que le système établi par l'État des Paiements n'ait pas procuré aux Alliés les sommes attendues ? C'est qu'il reposait sur la condition fondamentale que le mark resterait stable; il supposait donc que le Gouvernement allemand prendrait les mesures nécessaires pour équilibrer son budget et cesserait de recourir à l'escompte des Bons du Trésor allemand par la Banque d'Empire, c'est-à-dire pratiquement à l'émission de flots toujours accrus de marks-papier, dont le déluge devait finir par submerger totalement le marché monétaire de l'Allemagne.

Ni la Commission des Réparations, ni le Comité des Garanties n'avaient le pouvoir d'empêcher le Gouvernement allemand de suivre cette politique déplorable.

Ils le tentèrent à l'occasion d'une demande de moratoire présentée par le Reich en 1922. Mais s'ils réussirent à améliorer la perception des impôts, ils n'étaient pas parvenus à arrêter le débordement des dépenses et la progression de l'inflation quand se produisit l'occupation de la Ruhr.

De cette opération, je vous dirai seulement qu'il ne faut y

voir qu'un moyen énergique d'amener l'Allemagne à la volonté de payer. L'exploitation des gages saisis n'était pas susceptible de donner des revenus équivalents aux sommes que l'Allemagne aurait dû verser. Il faut considérer cette occupation comme une action de contrainte et non comme une opération fiscale.

Mais tout cela c'est le passé.

L'avenir, c'est le Plan des Experts. En voici l'économie générale.

Au début se place une période transitoire de 4 ans pendant laquelle l'Allemagne bénéficie d'un moratoire partiel, après avoir reçu un prêt de 800 millions de marks-or en devises appréciées :

Ensuite, en période normale, l'Allemagne doit verser une annuité de 2500 millions de marks-or, qui peut être augmentée par l'application d'un indice de prospérité.

Le paiement de cette somme est garanti par certaines recettes fiscales qui y sont exclusivement affectées, par le revenu de 11 milliards d'obligations de chemins de fer et par celui de 5 milliards d'obligations industrielles. Ces obligations qui sont des obligations hypothécaires doivent être remises les unes et les autres à la Commission des Réparations.

Jusque-là rien de bien original; à des différences de chiffres près, par exemple, 2 milliards et demi de marks-or au lieu de 3 milliards et demi comme point de départ de l'annuité, c'est analogue au système de l'État des Paiements.

Mais voici les différences et elles sont importantes.

D'abord, deux Commissaires appartenant aux nations alliées, contrôlent l'un les chemins de fer, l'autre les revenus affectés, et ils ont le droit d'en prendre en main l'administration si cela devient nécessaire, tandis que l'État des Paiements spécifiait expressément que le Comité des Garanties n'était *pas autorisé à s'ingérer dans l'Administration allemande*.

Ensuite et surtout, des précautions très sérieuses sont prises pour protéger le change allemand. C'est la dépréciation de la monnaie qui a amené la catastrophe financière de l'Allemagne et empêché le fonctionnement de l'État des Paiements, le Comité des Experts a voulu prévenir le retour d'une semblable situation.

D'une part, la Banque d'émission est complètement indépendante du Gouvernement allemand et elle est contrôlée par un Commissaire qui est de nationalité étrangère et qui a les pouvoirs nécessaires pour empêcher toute inflation.

D'autre part, aucun paiement en devises étrangères ne peut être effectué par l'Allemagne, au titre des réparations, autrement que par l'intermédiaire d'un comité dit *Comité des Transferts* que nomme la Commission des Réparations, mais qui fonctionne en toute indépendance et peut, quand il le juge nécessaire, refuser d'effectuer un transfert.

En résumé, le système fonctionnera de la manière suivante :

Toutes les sommes, d'origines diverses, dont la réunion doit constituer une annuité de réparation sont payées, en Allemagne et en marks allemands, à un Agent des Paiements nommé par la Commission des Réparations. Sur ces sommes celui-ci paie d'abord, en Allemagne, à ceux qui les ont fournies, les livraisons en nature reçues par les Alliés. Avec le reste, le Comité des Transferts achète des devises étrangères, s'il croit pouvoir le faire sans nuire au change, et les remet à la Commission des Réparations. Si le Comité des Transferts juge dangereux pour le change d'acheter des devises, les marks restent dans la caisse de l'Agent des Paiements en attendant qu'ils puissent être employés de l'une ou de l'autre de ces deux manières.

C'est par l'intervention du Comité des Transferts que le système du plan des Experts diffère le plus du régime précédent.

Le problème des réparations n'est pas une question de prélèvement, c'est une question de transfert. C'est pour avoir méconnu cette vérité que tant d'erreurs ont été commises.

L'Allemagne est assez riche, assez prospère pour pouvoir, si elle le veut, prélever sans grandes difficultés sur son capital ou sur ses revenus ou simultanément sur les deux, les sommes dont elle a été déclarée redevable. Mais ce prélèvement donne des marks, il faut transformer ces marks en quelque chose qui puisse être absorbé par les pays ayant droit à réparation, c'est là qu'est la difficulté. Ceux-ci, en effet, ne peuvent absorber que leurs monnaies nationales respectives ou des services. Comme les achats de devises étrangères en quantités excessives peuvent détériorer le change allemand au point de rendre la continuation de l'opération impossible, il faut faire une part suffisante aux paiements en services. De quelle nature peuvent être ces services ? Jusqu'à présent, on n'a eu recours qu'aux livraisons de produits, tels que combustibles, matériaux ou objets fabriqués. Dans cette voie, on n'a jamais pu aller très loin. On ne peut pas, en effet, faire livrer par l'Allemagne, au titre des réparations, pour de très fortes sommes de produits, l'industrie nationale aurait trop à en souffrir.

On a donc dû songer à une autre catégorie de services : les tra-

vaux. Si, grâce à la participation de l'Allemagne payée par imputation au compte des réparations, on peut exécuter en France ou dans les colonies des travaux utiles à l'économie nationale, que l'état de nos finances nous obligerait à ajourner à une date lointaine, l'industrie nationale ne subit aucun dommage, on ne lui enlève rien sur quoi elle pourrait légitimement compter.

On peut trouver là un moyen de paiement intéressant, mais c'est d'un maniement assez difficile. Rien, en effet, de ce qui doit être pris dans le pays où se font les travaux ne peut être payé en marks, les gros matériaux, par exemple, et même, s'il y a fourniture de main-d'œuvre allemande, tout ce que l'ouvrier achète dans le pays où il travaille. Seule peut être présentée à la Commission des Réparations, pour être imputée sur les réparations et payée par l'Agent des Paiements, la partie des dépenses qui peut être soldée en monnaie allemande. Il faut donc que l'on puisse consacrer à ces travaux certaines sommes en monnaie nationale. On peut, par conséquent, de cette manière, alléger sensiblement la charge que des travaux imposent à un pays; on ne la supprime pas complètement.

En résumé, pour accroître l'importance des paiements de réparation à recevoir de l'Allemagne, quand le Comité des Transferts n'autorise le paiement en espèces que d'une partie de l'annuité, il faut être prêts à absorber des fournitures en nature et à faire exécuter des travaux. Bien entendu, ce sont deux pis aller, mais il vaut encore mieux y avoir recours que de laisser dans la caisse de l'Agent des Paiements des sommes que nous pourrions en faire sortir de cette façon.

Le plan Dawes constitue-t-il une amélioration sur l'état de choses antérieur ?

Tout compte fait, je n'hésite pas à répondre oui.

S'il réduit dans une certaine mesure le montant de la somme à payer chaque année par l'Allemagne, il en rend le versement beaucoup plus probable.

Il a rétabli la paix et l'entente entre les Alliés qui semblent vraiment tous d'accord pour en obtenir une sincère application. C'est beaucoup. Car être seuls contre tous, même si on a le sentiment qu'on a raison, même si on a le droit pour soi, c'est une situation intenable et, au demeurant, fort dangereuse.

Enfin, les Américains qui ont largement collaboré à sa préparation et qui le considèrent un peu comme leur œuvre, s'intéressent à sa réussite et participent à son application. Un Américain siège maintenant à la Commission des Réparations avec voix délibérative, pour l'application du plan Dawes, avec l'autorisation expresse de son Gouvernement. C'est un Amé-

ricain qui est en Allemagne l'Agent des Paiements. Il est très intéressant d'avoir ramené l'Amérique dans l'action interalliée.

Aussi les Allemands qui ne se sont refusés jusqu'à présent avec tant d'obstination à payer les réparations que parce qu'ils voyaient nos divisions, ont-ils compris qu'il y avait quelque chose de changé et paraissent-ils résignés à s'exécuter. Combien de temps durera leur bonne volonté ? Autant que l'entente des Alliés.

Certes, nous sommes loin des espoirs exprimés en 1919 et 1920. Mais peut-être ne s'est-on pas assez demandé alors s'ils étaient réalisables. Après avoir si longtemps vu trop petit, nous avons tout-à-coup vu trop grand. Nous avons tout rapporté à l'échelle de la guerre, pendant laquelle tout a été démesuré. Il a fallu revenir à la réalité. Moins brillante que le rêve, elle est aussi moins décevante.

Ce que peut nous donner le Plan des Experts est un appoint fort appréciable pour l'œuvre de notre reconstitution, mais ce n'est qu'un appoint. Le plus gros doit être fait par nous. C'est par l'esprit d'initiative, dont la guerre a prouvé que nous ne sommes pas dépourvus, et par l'économie, la moins contestée des qualités françaises, que nous y réussirons. Mettons-nous donc résolument au travail et ne comptons que sur nous-mêmes. Comme pendant la guerre, bandons nos muscles, élevons nos cœurs, sachons consentir les sacrifices nécessaires, et la victoire pacifique viendra comme est venue la victoire militaire.

Les polytechniciens, aussi bien préparés par leur formation aux batailles de la paix qu'aux luttes de la guerre, contribueront à faire l'une prospère comme ils ont contribué à faire l'autre victorieuse.

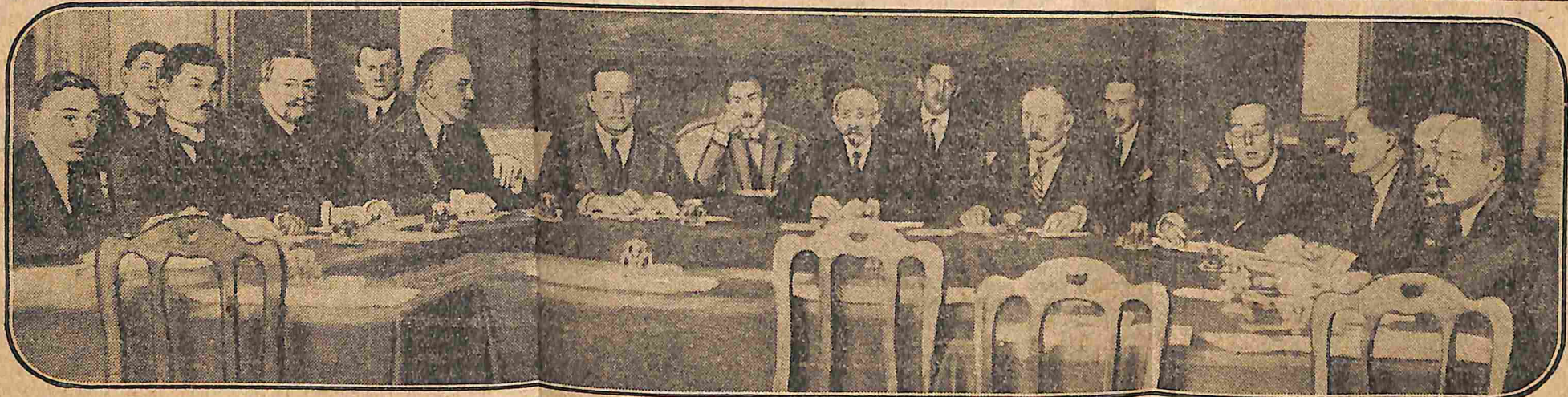
Nous, ceux des générations qui se préparent à « passer le flambeau », nous qui avons vu 1871 et fait 1918, nous disons à ceux qui nous suivent, aux plus jeunes de nos camarades surtout : Soyez vigilants, soyez fermes; aux heures sombres, ne désespérez jamais et, dans l'intérêt de la Patrie, entretenez soigneusement ce foyer de science et de dévouement qu'est l'École Polytechnique.

Après avoir été fréquemment interrompu par de chaleureuses marques d'approbation, ce discours se termine au milieu d'applaudissements répétés.

Le Président donne connaissance du résultat du scrutin.

Le nombre des votants a été de 1350. Ont obtenu :





*La commission des réparations en séance, hier : M. DUBOIS préside ; à sa gauche, au premier plan, M. MAUGLÈRE, Sir JOHN BRADBURY, MM. COOK, DELACROIX et BEMELMANS ; à sa droite, M. LOGAN, l'« observateur, » américain, M. SCHROEDER, le délégué allemand, M. D'AMELIO.*



**M. MAUCLÈRE**

*Phot. Mattn.*  
**SIR BRADBURY**